

## COMMENT VIVENT LES IMMIGRÉS ?

### Le logement des immigrés : une contrainte plus souvent qu'un choix

#### Davantage d'immigrés en HLM

Disposant de ressources moindres, et résidant souvent en ville, les immigrés logent plus souvent dans des immeubles collectifs que dans des maisons individuelles. Les immigrés d'origine allemande, suisse, ou italienne se distinguent par un fort taux de propriétaires : les immigrés allemands et suisses qui bénéficient de revenus plutôt confortables ; mais aussi les Italiens, d'implantation ancienne en Alsace. En effet, l'immigration italienne a atteint son apogée en 1955 et les trois quarts de cette population sont aujourd'hui âgés de 40 à 75 ans, avec une grande part d'anciens actifs, dont beaucoup d'ouvriers retraités ayant

Pays de naissance	Nombre de ménages	%		
		Maison individuelle	Logement dans un immeuble collectif	Autre
Allemagne	14 425	57,0	39,9	3,1
Espagne	3 440	39,1	59,0	1,9
Italie	9 823	53,0	44,5	2,5
Portugal	6 936	37,9	59,7	2,4
Suisse	3 199	68,5	28,8	2,7
Autres pays d'Europe	11 883	42,0	55,1	2,9
Algérie	7 452	16,4	81,4	2,2
Maroc	7 916	13,9	84,4	1,7
Tunisie	1 941	19,9	78,4	1,8
Afrique subsaharienne	4 235	17,9	78,2	3,9
Turquie	9 088	16,0	81,1	2,9
Cambodge, Laos, Vietnam	2 150	22,7	74,3	3,0
Autres pays	4 114	22,8	73,5	3,7
Immigrés Alsace	86 602	35,7	61,6	2,7
Alsace	678 586	48,7	48,6	2,7
Immigrés France	2 561 605	38,8	58,2	3,1
France	23 808 072	55,9	41,4	2,7

Source : Insee, recensement de la population de 1999

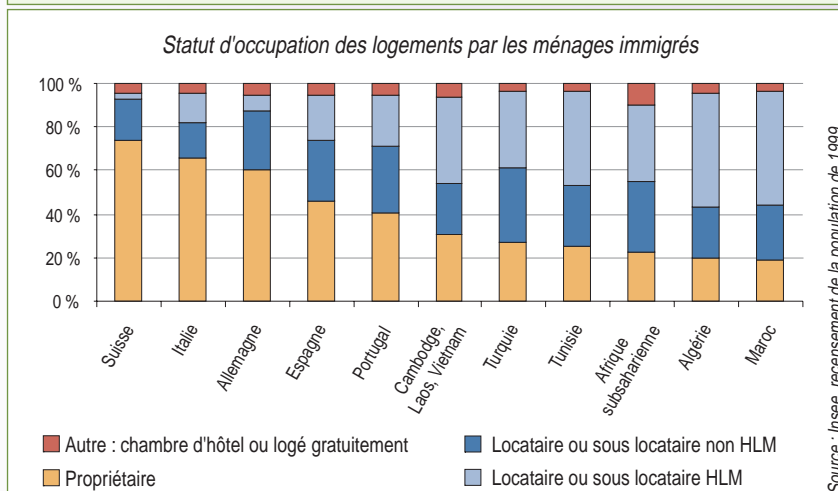
donc pu épargner et acheter une maison. Ces facteurs contribuent à expliquer une plus forte propension des immigrés italiens à rési-

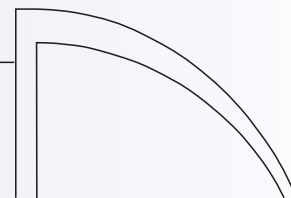
der en maison individuelle, ainsi qu'une proportion élevée de propriétaires.

En revanche, près d'un ménage originaire d'un pays du Maghreb sur deux vit en HLM ; la proportion est moins élevée, mais reste importante, pour les ménages portugais ou d'Afrique subsaharienne.

Les Portugais et les Turcs résident moins souvent que les autres immigrés dans des immeubles collectifs. Outre la taille des familles, une des explications réside dans la volonté d'accéder à la propriété et par la moindre disponibilité du parc HLM au moment de leur arrivée.

#### Les immigrés majoritairement locataires





### Moins de pièces par personne dans les logements

Pour ceux logés en habitat collectif urbain, avec des familles plus nombreuses mais des ressources moindres, les immigrés vivent parfois en surnombre par rapport à la taille de leur logement. À nombre égal d'habitants, il y a moins de pièces dans un logement d'immigré. Par exemple, un ménage turc de quatre personnes occupera un logement de quatre pièces en moyenne, contre cinq pour un ménage de non immigrés. Le surpeuplement est également fréquent parmi les immigrés du Portugal, du Maghreb, d'Afrique et d'Asie.

### Les immigrés en collectivité : surtout des hommes

Une partie de la population vit au sein de "collectivités", comme des foyers de travailleurs par exemple. En Alsace, c'est le mode de vie de 3,9 % des immigrés, contre seulement 2,2 % pour les autres.

Les immigrés résident davantage dans les habitats collectifs de type "foyers de travailleurs" : 2 400 d'entre eux y vivent en Alsace, dont une moitié d'Algériens. Ils hébergent essentiellement des hommes, dont la majorité est âgée de 50 à 75 ans. Cette situation correspond à une lo-

gique historique, dans la mesure où une partie de ces logements leur étaient destinés.

Les cités universitaires logent également plus de 1 000 étudiants immigrés. Outre les Européens, ce sont souvent des étudiants africains qui y résident.

En revanche, les immigrés, même âgés, vont rarement en maison de retraite, mis à part les Suisses, les Allemands et certains Italiens.

### Les trajectoires résidentielles des immigrés : une course d'obstacles

En théorie, tous les parcs de logements sont accessibles aux immigrés. Mais en réalité, on les trouve majoritairement, au niveau du parc locatif social, dans les grands ensembles collectifs des quartiers d'habitat social ; au niveau du parc locatif privé, dans les logements anciens et vétustes, où ne souhaitent pas loger les originaires de la région ; au niveau de l'accession à la propriété, dans des logements réhabilités, en centre ancien.

Cinq déterminants peuvent rendre compte de leur trajectoire résidentielle.

**Le facteur économique** : le logement est avant tout un bien marchand ; de ce fait, les revenus dont dispose le ménage vont conditionner le type de logement accessible. Ce facteur n'est en rien spécifique à la population étrangère ; mais du fait de sa composition socioprofessionnelle (nombreux ouvriers ou personnes peu qualifiées), cette dernière en est très dépendante.

**Le facteur spatial ou structurel** : la possibilité pour les étrangers d'occuper tel ou tel logement dépend également des caractéristiques locales du marché de l'habitat. À titre d'exemple, l'absence sur une commune d'un parc locatif social numériquement significatif, ou son inaccessibilité, obligent les étrangers à rechercher un logement dans le parc locatif privé.

**Le facteur temporel** : le choix d'une résidence dépend des caractéristiques du marché de l'habitat au moment de l'installation en France ; mais il est aussi conditionné par la possibilité de mettre en œuvre des stratégies à long terme.

**Les caractéristiques socio-démographiques** : les besoins en termes de logement d'une personne arrivant seule ou d'une famille ne sont pas identiques, et vont avoir des incidences sur les situations. L'arrivée actuelle de nombreux adultes, dans le cadre de mariages, conjugue à une pénurie de logements, entraîne le développement de la cohabitation familiale et générationnelle.

**Les facteurs subjectifs liés aux habitudes culturelles et aux représentations** : les représentations véhiculées par certains à l'encontre des immigrés, et les discriminations qui peuvent en découler, rendent difficile l'accès à certaines parties du parc immobilier. Les habitudes culturelles interviennent également. On observe en effet que l'attrait pour la maison individuelle résulterait de la familiarité plus ou moins grande avec ce type d'habitat.

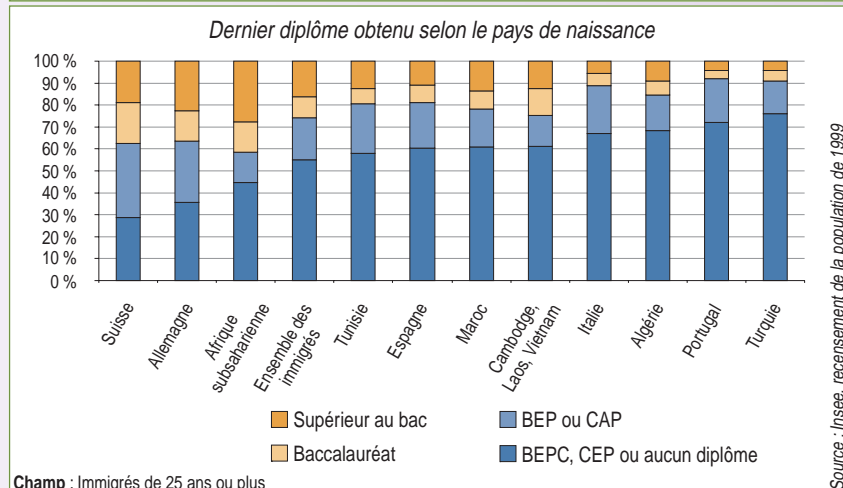
Les trajectoires résidentielles des immigrés résultent à la fois de conditions objectives, qui ne leur sont pas spécifiques, et de conditions subjectives liées aux représentations.

## Immigrés et qualification : un niveau scolaire moins élevé

Le niveau de scolarisation initial d'immigrés originaires d'Algérie, de Turquie, d'Italie et du Portugal est, plus souvent que pour les Alsaciens, celui de l'école primaire. Ce niveau scolaire plus bas est lié à la migration et à l'impératif, pour ces populations de quitter leur pays.

La proportion d'immigrés titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat est proche de la moyenne régionale. Mais les écarts selon le pays d'origine sont importants : ils sont moins de 7 % parmi les Italiens, les Portugais et les Turcs, contre 28 % parmi les immigrés en provenance d'Afrique subsaharienne. En effet, les Afri-

### Une immigration récente ou de proximité, davantage diplômée



cains sont nombreux à venir faire leurs études en France, et beaucoup d'étudiants trouvent un emploi sur place, et y demeurent après leurs études.

## Une fragilité économique plus grande

En raison d'un niveau d'études plus bas et/ou de discriminations à l'embauche et sur le lieu de travail, les immigrés occupent des postes moins qualifiés. De plus, les immigrés arrivés durant le dernier quart de siècle ont plus de difficultés à intégrer le monde du travail que ceux qui sont venus pendant une période de plein emploi. Cette situation se traduit par un taux de chômage important, un taux d'activité féminine parfois très bas, et des emplois souvent à temps partiel ou précaires.

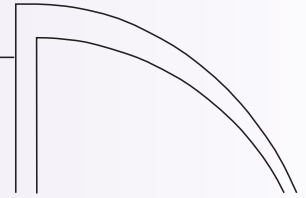
### Le chômage des Portugais et des Espagnols est inférieur à la moyenne de la région

Le taux de chômage des immigrés de 15 à 64 ans est de 16,5 % en Alsace, en 1999, soit presque le

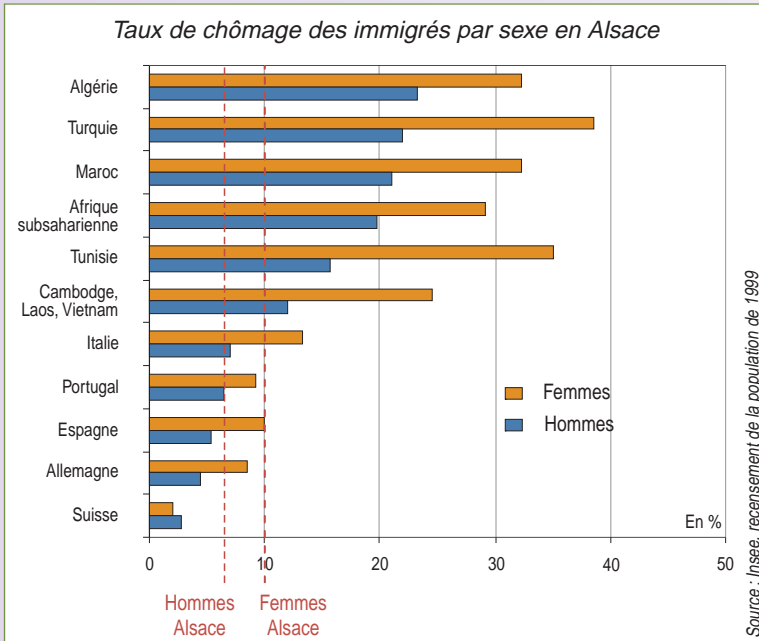
### Taux d'activité élevés pour les hommes, variables chez les femmes

Pays de naissance	Hommes de 15 à 64 ans	dont actifs (%)	Femmes de 15 à 64 ans	dont actives (%)
Allemagne	6 277	80,5	8 283	62,6
Italie	5 133	73,7	4 034	56,0
Portugal	5 382	86,5	4 872	74,6
Espagne	2 008	78,5	2 024	63,1
Suisse	1 405	86,8	1 679	61,6
Autres pays d'Europe	6 236	72,7	7 122	57,0
Maroc	7 421	82,0	6 689	48,8
Algérie	6 458	74,3	5 089	47,1
Tunisie	1 857	77,6	1 242	53,7
Afrique subsaharienne	3 782	74,2	3 465	60,2
Turquie	10 647	84,9	9 427	36,8
Cambodge, Laos, Vietnam	2 123	83,9	1 796	64,4
Autres pays	2 988	76,2	3 228	51,3
Immigrés Alsace	61 717	79,5	58 950	54,5
Alsace	586 830	77,5	576 834	63,5
Immigrés France	1 716 285	78,4	1 636 208	56,9
France	19 099 336	74,9	19 219 761	63,1

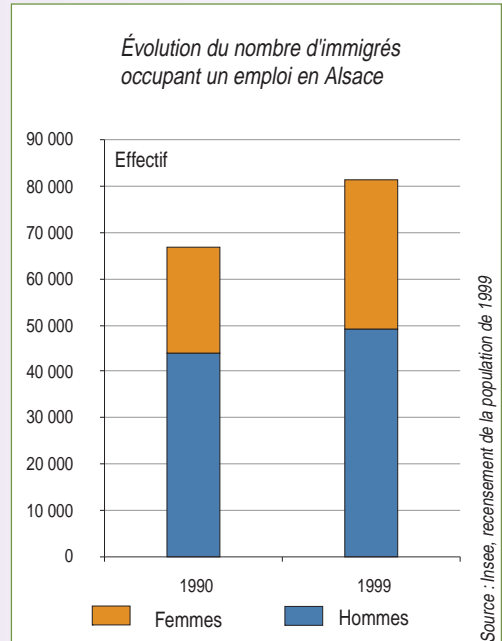
Source : Insee, recensement de la population de 1999



**Chômage élevé pour les immigrés de Turquie ou du continent africain**



**Des femmes immigrées de plus en plus actives**



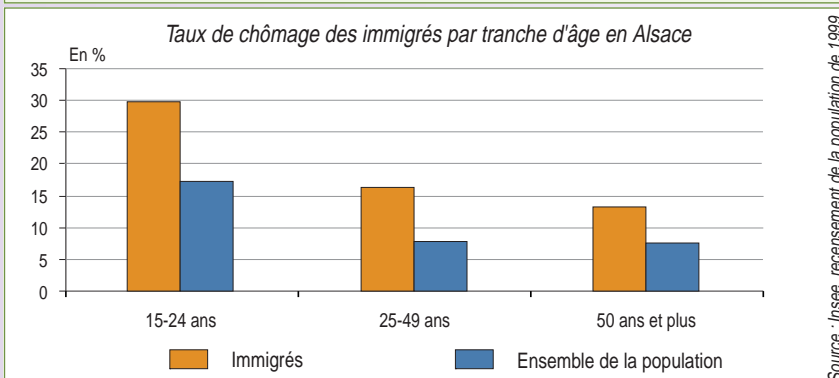
double du taux de chômage de la région. Il est supérieur ou égal à 20 % pour les hommes originaires de Turquie, du Maghreb et des pays d'Afrique subsaharienne, alors que le chômage des Portugais et des Espagnols est inférieur

à la moyenne de la région (7,2 % pour les hommes), et que celui des Italiens est légèrement supérieur.

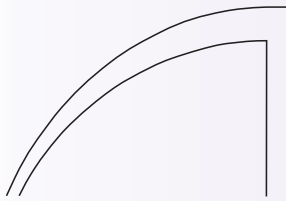
Les femmes sont toujours plus exposées au chômage que les hommes, chez les immigrés comme

pour les Français de naissance, mais l'écart est variable. En raison d'un taux de chômage élevé associé à un taux d'activité faible, seule une immigrée turque sur cinq occupe un emploi, et environ une immigrée maghrébine sur trois (proportion parmi les 15 à 64 ans). À l'opposé, 67 % des immigrées portugaises travaillent, soit 10 points de plus que pour l'ensemble des femmes de la région.

**Chômage des immigrés : deux fois plus que la moyenne régionale**



Travailler ne suffit pas à garantir une sécurité. Le recours à du temps partiel ou à des contrats de travail précaire, touche davantage les immigrés. Les femmes sont globalement plus exposées à cette insécurité, compte tenu des caractéristiques des emplois occupés.

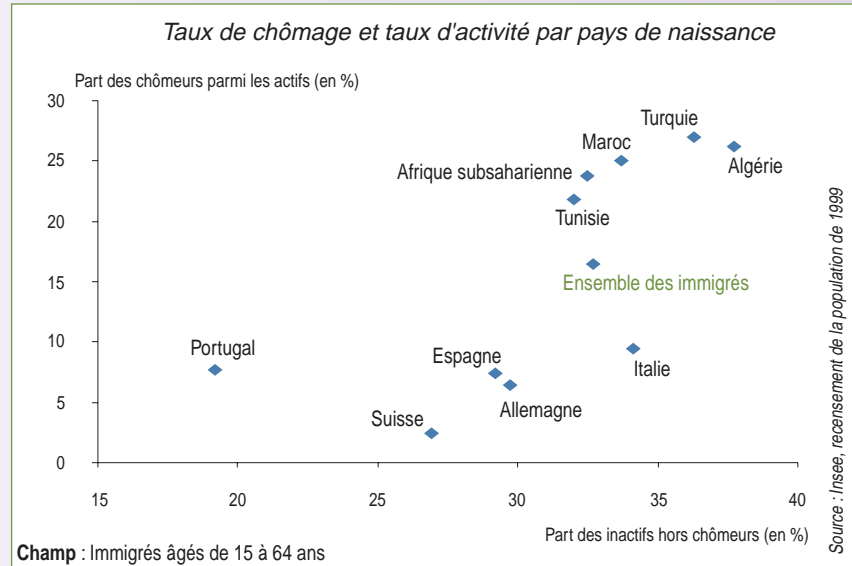


En Alsace, 32,2 % des actives occupées ont un emploi à temps partiel. Les temps partiels sont un peu plus fréquents pour les femmes immigrées provenant des pays d'Europe latine et de Turquie, et plus encore pour celles d'Afrique et du Maghreb. Les hommes sont beaucoup plus rarement à temps partiel : moins de 4 % pour l'ensemble de la population. Les temps partiels masculins sont plus fréquents pour les immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne (environ 10 % des emplois).

### Précarité de l'emploi pour les immigrés de Turquie et d'Afrique

Les immigrés du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et de Turquie occupent, à plus de 20 %, des emplois précaires : intérim, contrat à durée déterminée, em-

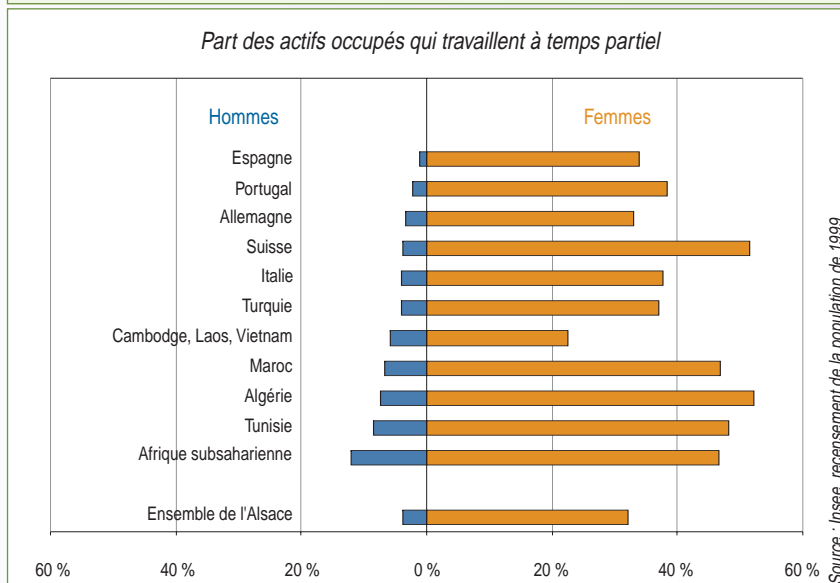
### Turquie et Algérie : taux de chômage élevé et taux d'activité faible



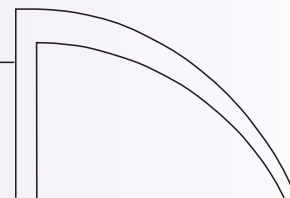
ploi aidés, stages rémunérés et contrats d'apprentissage. Pour l'ensemble de l'Alsace, cette proportion est de 12 %.

Cette plus grande précarité des emplois s'explique également par la faible part des titulaires de la fonction publique chez les immigrés (5,1 % des emplois d'immigrés, contre 14,6 % des emplois dans l'ensemble), sachant que pour être fonctionnaire, il est nécessaire d'être ressortissant de l'UE. Parmi les immigrés, ce sont les Turcs qui sont le moins souvent fonctionnaires : moins de 1 % des emplois, situation pouvant s'expliquer par le faible pourcentage d'immigrés turcs ayant acquis la nationalité française.

### Un emploi sur deux à temps partiel pour les immigrées suisses et algériennes



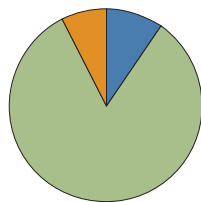
Les personnes originaires d'Europe latine occupent souvent des emplois stables. La proportion de contrats à durée indéterminée va de 74 % pour les Italiens, à 83 % pour les Portugais. Les Italiens sont souvent employeurs ou travailleurs indépendants. Il y a moins



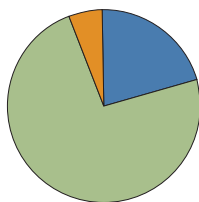
### Moins d'emplois précaires pour les immigrés italiens, portugais et espagnols

Répartition des immigrés selon les conditions d'emploi (en %)

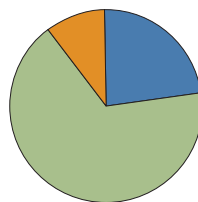
Immigrés italiens, portugais et espagnols



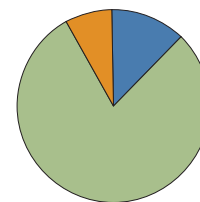
Immigrés maghrébins



Immigrés turcs



Ensemble Alsace



■ Emplois salariés précaires

■ Emplois salariés stables

■ Employeurs, indépendants, aides familiaux

Champ : Immigrés ayant un emploi

Source : Insee, recensement de la population de 1999

### Un accès à l'emploi rendu difficile par les discriminations

Au sens juridique du terme, les discriminations de tous ordres (sexistes, religieuses, liées à l'origine ou ethniques, etc.) sont une atteinte au principe d'égalité. Elles consistent, à situation équivalente, en un traitement différencié et illégitime de la personne, au regard d'un aspect subjectif. Elles constituent, de ce fait, un délit puni par la loi.

Au-delà de l'enjeu juridique, la mobilisation suscitée par cette question, depuis quelques années, relève de la mise en cause des principes républicains, que constituent les discriminations liées à l'origine, identifiant des personnes sur leur apparence et/ou leur appartenance, supposée ou réelle, à une catégorie faisant l'objet de représentations négatives et stigmatisantes.

Si les discriminations peuvent prendre la forme de faits ponctuels et identifiables (refus de location au regard de l'origine, refus d'embauche par exemple), le plus souvent, les pratiques discriminatoires relèvent d'un "système" extrêmement complexe auquel participent les différents acteurs, directement ou non, consciemment ou non. Lutter contre cette atteinte est d'autant plus difficile que le système s'auto-alimente par les attitudes des uns et des autres (stratégie d'évitement, de non mise en relation). À cela s'ajoutent les multiples formes que peuvent prendre des pratiques discriminatoires, extrêmement diversifiées et souvent diffuses. Elles trouvent, notamment pour les discriminations à l'emploi, leur justification dans le contexte économique et social. Les représentations à l'œuvre fonctionnent comme un déterminisme qui affecte toutes les personnes, y compris celles diplômées et qualifiées, mettant en cause les efforts faits par les personnes et leurs familles en termes d'éducation. Dans le domaine de l'emploi, elles ont pour effet de rendre difficile l'accès ou de cantonner les populations discriminées à certains types d'emploi. Elles se trouvent en devoir de "faire leurs preuves" plus que d'autres, multipliant les emplois en intérim, les contrats à durée déterminée. Elles ont plus de difficultés à accéder à certains types d'emploi (en contact avec le public, à responsabilité). Ces difficultés dépassent la phase d'embauche ; elles s'expriment également dans l'entreprise, en termes de promotion ou encore dans les relations entre salariés.

Les discriminations relèvent par ailleurs souvent d'un processus cumulatif : elles peuvent être à la fois liées à l'origine, au genre, à l'âge ou encore au lieu d'habitation.

d'emplois précaires pour ce qui les concerne que pour l'ensemble de l'Alsace, et, a fortiori, pour d'autres immigrés plus défavorisés.

### Secteurs d'activité variables selon le sexe et l'origine

Le secteur d'activité varie fortement : selon le pays d'origine et le sexe.

#### Aux femmes, les emplois tertiaires ; aux hommes, le bâtiment et l'industrie

En Alsace, les 4/5 des femmes qui occupent un emploi travaillent dans le secteur tertiaire, les autres exerçant principalement des professions dans l'industrie. Cette prédominance des services dans l'emploi féminin est aussi valable chez les femmes immigrées, mais avec des nuances suivant le pays de naissance. Pour celles originai-

res d'Afrique et du Maghreb, la part des métiers du tertiaire avoisine les 90 %, au-dessus de la moyenne régionale. Elle est en revanche moins élevée pour les immigrées turques (70 %) et portugaises (74 %).

Dans l'emploi masculin, l'industrie et la construction représentent une part importante : 43 % des emplois. Le poids de ces secteurs est plus accentué encore pour les immigrés provenant d'Espagne, d'Italie et du Maghreb, et surtout pour ceux originaires du Portugal et de la Turquie. Un tiers des immigrés de ces deux derniers pays occupent un métier de la construction, contre un dixième des travailleurs en Alsace. Les travailleurs originaires d'Afrique subsaharienne, plus diplômés, sont d'un profil différent : le secteur tertiaire couvre 65 % des emplois, soit plus que la moyenne de la région (54 %).

### Des emplois plus souvent manuels pour les immigrés

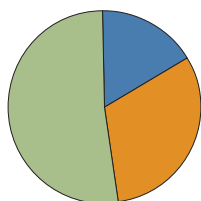
Près de 47 % des immigrés ayant un emploi sont ouvriers, contre un tiers des Alsaciens. La prépondérance des ouvriers est manifeste pour les natifs d'Europe du Sud, d'Afrique subsaharienne, du Maghreb ou de Turquie. Les Turcs et les Portugais sont, parmi les immigrés, le plus souvent ouvriers : respectivement 81 et 76 % de l'emploi masculin (contre 47 % pour l'Alsace), 46 et 40 % de l'emploi féminin (contre 18 % pour l'Alsace).

Les Turcs et les Italiens sont, par ailleurs, plus souvent commerçants ou artisans dans la construction (environ 10 % des emplois) que les autres immigrés.

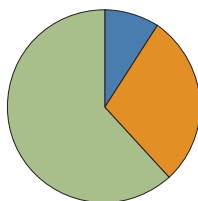
### Immigrés : moins d'emplois dans le tertiaire, plus dans la construction

Répartition des immigrés selon le secteur d'activité (en %)

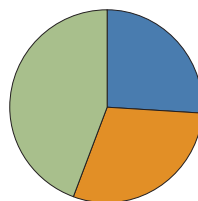
Immigrés italiens, portugais et espagnols



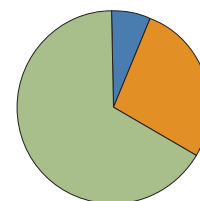
Immigrés maghrébins



Immigrés turcs



Ensemble de l'Alsace



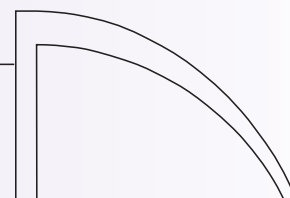
■ Construction

■ Industrie

■ Tertiaire

**Champ :** Immigrés ayant un emploi, hors agriculteurs. Ces derniers ne sont pas assez nombreux en Alsace pour représenter un pourcentage significatif.

Source : Insee, recensement de la population de 1999



### Des obstacles pour les diplômés

Le niveau scolaire des immigrés, en général inférieur à celui relevé dans la population originaire de la région, n'est pas la seule explication d'une situation moins favorable dans l'échelle professionnelle. En effet, la déclassification

est plus marquée pour les immigrés que pour l'ensemble des Alsaciens : à diplôme égal, ils ne trouvent pas nécessairement un emploi équivalent. Ainsi, parmi les actifs qui occupent un emploi après avoir fait des études supérieures, les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne, du Maroc ou d'Algérie exercent à 60 %

une profession de cadre, une profession intellectuelle supérieure ou une profession intermédiaire, contre 75 % pour l'ensemble de l'Alsace.

### En Alsace, presque un immigré sur deux est ouvrier

Pays de naissance	Actifs ayant un emploi	Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)				
		Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Allemagne	9 628	6,5	18,5	25,0	26,8	22,7
Italie	5 498	11,8	6,6	15,2	21,6	44,7
Portugal	7 666	4,4	1,8	8,1	25,4	60,1
Espagne	2 659	4,0	8,2	15,9	25,2	46,8
Suisse	2 208	10,0	13,6	26,3	27,3	21,0
Autres pays d'Europe	7 689	5,0	23,5	21,0	20,4	29,7
Maroc	7 044	4,3	6,5	11,1	19,5	58,4
Algérie	5 363	4,3	5,8	9,1	20,6	60,2
Tunisie	1 648	5,2	7,3	9,8	22,1	55,7
Afrique subsaharienne	3 735	6,2	9,8	14,6	30,4	38,9
Turquie	9 218	9,8	1,4	4,5	11,3	72,7
Cambodge, Laos, Vietnam	2 432	9,4	5,1	11,2	19,0	55,4
Autres pays	3 248	7,9	30,0	19,7	20,1	22,1
Immigrés Alsace	68 036	6,7	10,4	14,4	21,6	46,6
Alsace	750 115	5,0	11,2	22,6	26,8	33,2
Immigrés France	1 787 425	8,3	11,0	14,1	26,9	39,0
France	23 050 566	6,6	13,1	23,1	28,8	25,6

Source : Insee, recensement de la population de 1999

**Note** : Les agriculteurs ne figurent pas dans ce tableau, car ils sont trop peu nombreux parmi les immigrés en Alsace pour représenter un pourcentage significatif.